

## Réglementation de la pêche sur la rivière Albarine et ses affluents (Mandorme, Caline, Brevon)

- Fenêtre de capture truites 25/35 cm : toute truite gardée devra avoir une taille comprise entre 25 cm et 35 cm maximum. Pêche autorisée du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.
- 5 salmonidés dont 3 truites Fario et 1 ombre, par jour et par pêcheur. No Kill de l'ombre recommandé (taille minimale de capture de 35 cm).
- Pêche en marchant dans l'eau autorisée à partir du 1<sup>er</sup> samedi de mai. Merci de votre vigilance sur les alevins (très présents sur les bordures à cette période).
- Pêche de l'ombre autorisée du 3<sup>e</sup> samedi de mai au 2<sup>e</sup> dimanche d'octobre.
- Parcours no-kill : hameçon (s) simple (s) sans ardillon obligatoire (leurre avec 2 hameçons simples autorisés). La remise à l'eau des truites et des ombres est obligatoire.
- Poissons morts ou vifs interdits sur le parcours en gestion patrimoniale (2 à 18).
- Remettez à l'eau le poisson dans les meilleures conditions : laissez-le un maximum dans l'eau et mouillez vos mains avant de le toucher (préserve le mucus, capital santé du poisson), priviliez l'hameçon sans ardillon pour limiter les blessures (informations complémentaires sur notre site).

### Pêche interdite sur le parcours 1 (Bettant/Torcieu) les jours d'alevinages suivants : 3 et 30 avril

## Réglementation sur les plans d'eau

Pêche gratuite pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés d'un titulaire de la carte de pêche  
**Nouveauté** : pour les jeunes de 14/20 ans, carte annuelle plans d'eau à 30€ (Chaley et Hôpitaux)

**Nouvelle réglementation du plan d'eau de Chaley** (du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 3<sup>e</sup> dimanche de septembre)  
Plan d'eau accessible aux sociétaires (carte annuelle A.A.P.P.M.A. Albarine) ou avec la carte du plan d'eau de Chaley (pêche en rivière interdite).

Tarifs cartes spécifiques plan d'eau : carte annuelle plan d'eau : 55 € - Carte semaine plan d'eau : 30 €  
carte jeune 14-20 ans plans d'eau : 30 € - Carte journée lendemain déversement (14 mars, 15 mars, 4 avril, 1<sup>er</sup> mai, 23 mai, 13 juin) : 20 € - Carte journée : 10 € (en dehors des dates de déversement citées)

- Pêche interdite les jours de déversement suivants : 3 et 30 avril, 22 mai et 12 juin (pêche autorisée à partir de 7 h le lendemain).
- Bourriche obligatoire : week-end d'ouverture et de déversement.
- Amorçage interdit jusqu'au 30 juin. Cuillers, vifs, leurres interdits.
- Carpes Amour en no-kill.
- 2 cannes maximum par pêcheur (dont 1 canne au coup).
- 5 truites maximum par pêcheur adhérent de plus de 14 ans.

**Réservoir mouche** : d'octobre à mars, le plan d'eau devient un réservoir mouche (cartes spécifiques)

**Lac des Hôpitaux** : ouverture du samedi 11 avril au dimanche 13 décembre

Carte annuelle bateau : 55 € - Carte annuelle du bord : 40 € Carte journalière : 12 € (bateau inclus)  
Possibilité de pêcher la carpe de nuit en réservant au 06 66 43 54 47 (B. Rumiano) 20 € par nuit pour les non-sociétaires. 10 € par nuit pour les sociétaires.

- Mise en place d'une fenêtre de capture pour le sandre et le brochet. Tout brochet ou sandre prélevé doit avoir une taille comprise entre 55 cm et 75 cm.
- Dès l'ouverture du lac possibilité de pêcher le brochet (leurres, cuillers...) en no-kill.
- Ouverture du brochet le 1<sup>er</sup> mai et du sandre le 1<sup>er</sup> juin.

# Bulletin d'info AAPPMA Albarine Saison 2026

Chers pêcheurs, chères pêcheuses,

En 2025, l'AAPPMA a oeuvré sur tous les fronts pour défendre notre belle Albarine. Présence sur le terrain, lutte contre la pollution, réunions avec les différents acteurs de la rivière, mise en place de partenariats, suivi de nombreux chantiers (grange à guy, eaux noires, Caline, plaine de Chaley), lutte contre les oiseaux piscivores par la création de caches sécuritaires, entretien des parcours... 2025 marque aussi l'arrivée d'Alexandre Mounard en tant que prestataire à 50 % avec des missions d'entretien, surveillance, sensibilisation essentielles à notre bassin versant.

Malheureusement, 2025 a été aussi marquée par des épisodes de mortalité au printemps (saprolegnose) qui ont eu raison d'une partie non négligeable de la population d'ombres géniteurs mais aussi de truites. Le manque d'eau, facteur de stress amplifié par la présence d'oiseaux piscivores, n'a pas arrangé les choses. Comme ci cela ne suffisait pas, nous avons subi en juin/juillet trois actes de pollution volontaires qui ont décimé plusieurs centaines de mètres de rivière.

Malgré tout, la rivière fait preuve d'une grande résilience et la gestion exemplaire des dernières décennies nous aide bien (qualité d'eau, habitats,...).

Tout ceci nous amène aujourd'hui à repenser notre mode de fonctionnement et à prendre des décisions essentielles pour l'avenir de la rivière sachant que le bénévolat atteint vite ses limites. Assurer une présence régulière, être sur tous les fronts, réaliser les opérations d'entretien et d'aménagements adaptées, sont des missions qui rendent indispensable la présence d'un technicien. Aussi, l'AAPPMA s'oriente vers la création de ce poste à compter de 2027 si le bureau est reconduit lors des élections de fin d'année. Pour rendre ce projet viable, nous avons fait le choix d'augmenter la cotisation annuelle de 5,25€ (cotisation AAPPMA de 36,7€ pour une carte annuelle de 102€). Parallèlement, nous travaillerons sur d'autres modes de financement pour limiter la contribution des pêcheurs car l'Albarine, c'est aussi l'affaire de tous.

**Nouveautés 2026** : l'autorisation de pénétrer dans l'eau à partir du 1er samedi de Mai. S'agissant de l'un des temps forts de la pêche sur l'année, nous avons souhaité à titre expérimental en faciliter la pratique tout en demandant votre vigilance sur la présence des alevins près des bordures.

Le plan d'eau de Chaley évolue avec d'une part l'organisation d'un SAFARI annuel qui aura lieu le dimanche 8 mars et d'autre part une nouveau mode de gestion pour favoriser nos sociétaires et l'apprentissage. Afin de répondre aux demandes de nos adhérents (suite à des abus) ou tout simplement aux pêcheurs qui ne souhaitent pêcher que le plan d'eau (tarif réduit), une nouvelle réglementation a été mise en place.

On terminera par une note d'espérance notamment sur le secteur de Montferrand où les travaux ont bien porté leurs fruits avec un retour en force de la truite sur ce secteur (données appli Albarine : 320 truites contre 215 en 2024) ; ce qui nous conforte dans nos choix.

2026 est aussi une année d'élections avec renouvellement du bureau. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez nous aider et apporter votre pierre à l'édifice.

Bonne saison de pêche

**Elections : samedi 17 Octobre 2026 à 16 h**

Salle communale de Saint Rambert en Bugey (en face de la Mairie)

**L'Assemblée Générale samedi 6 Février 2027 à 16 h**

Salle des Fêtes de Torcieu



*L'Ombre commun  
une espèce menacée  
sur l'Albarine  
en grande partie dû  
à la préation  
des oiseaux piscivores.*

## APPLI ALBARINE

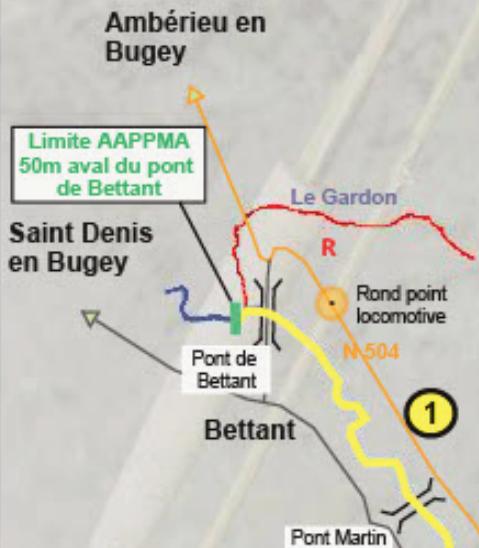
Une **APPLI téléchargeable** sur notre site internet (page d'accueil) avec des informations pratiques (niveau d'eau, plan du parcours, réglementation ...). Vous pourrez recenser les poissons relâchés ou gardés et des oiseaux piscivores observés par secteur de pêche. Simple et rapide, cette Appli est un précieux atout pour le suivi des populations piscicoles.

Votre participation est essentielle. Plus nous serons nombreux à le remplir, plus les données seront significatives.

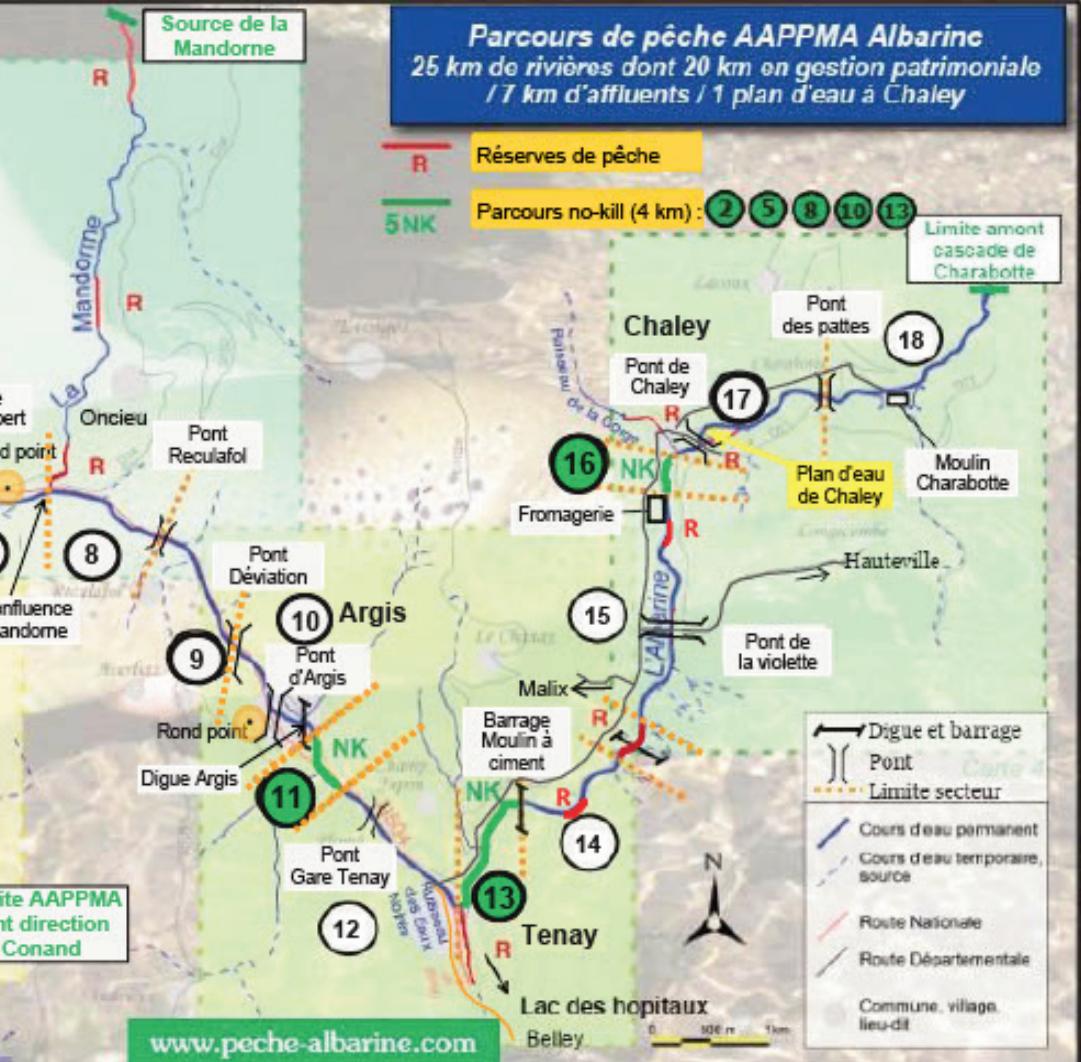
**Parcours ① et plan d'eau de Chaley :**  
Alevinage en truites arc-en-ciel  
de mars à mai



Pensez à remplir le carnet de capture  
dès l'ouverture



**Parcours ② à ⑯ en gestion Patrimoniale**



[www.peche-albarine.com](http://www.peche-albarine.com)

Consultez notre site : [www.peche-albarine.com](http://www.peche-albarine.com)